

Philippe Gaertner affrontera seul, le 27 novembre, le suffrage des présidents départementaux de la FSPF. Le successeur probable de Pierre Leportier à la présidence de la Fédération nous expose les raisons de sa candidature, et lève le voile sur sa conception de la défense professionnelle.

« IL FAUT ÉVOLUER ENSEMBLE »

On vous connaît essentiellement pour votre engagement dans la formation continue, mais vous avez toujours été très discret sur les sujets qui sortaient de votre périmètre de président de l'Utip. Pourquoi cette réserve ?

C'est tout simplement une question de principe : il est pour moi essentiel que l'ensemble des responsables professionnels respectent, dans leurs prises de parole, le champ strict de leurs attributions et de leurs mandats. Je n'ai jamais voulu déroger à cette règle élémentaire.

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous porter candidat à la présidence de la FSPF ?

Il y a plusieurs raisons, et je commencerai par la plus évidente : il s'avère qu'un certain nombre de personnes, notamment des membres du Bureau national de la FSPF, m'ont suggéré de me présenter, dès lors que Pierre Leportier n'entendait pas briguer un second mandat. Il y a encore quelques mois, cela ne faisait pas partie de mes ambitions.

Plus profondément, si je me suis décidé, c'est d'abord parce que je crois à cette profession. Nous sommes aujourd'hui à un tournant, et l'on m'a fait l'honneur de considérer que j'avais des compétences qui pourraient être utiles à la pharmacie. Je connais bien l'officine pour la pratiquer en qualité de titulaire depuis plus de 27 ans, et je connais assez bien les dossiers professionnels pour avoir eu l'occasion, depuis trois ans, d'assister aux travaux du Bureau

national de la FSPF, d'abord en tant qu'observateur invité au titre de l'Utip, puis en tant que membre à part entière.

Après, c'est vrai, si l'on considère les profils de ceux qui ont occupé la fonction avant moi, force est de reconnaître que je « sors du moule ». Si je suis membre du Bureau syndical du Bas-Rhin depuis le début de ma vie professionnelle, je n'ai jamais été président départemental. Cependant, la Fédération a bien voulu me confier un certain nombre de mandats dans à peu près toutes les structures qui s'occupaient de formation. Aussi original que soit mon parcours, tous ces éléments attestent d'une culture syndicale à laquelle j'ai toujours été attaché, et participent à ma décision.

Votre expertise en matière de formation est indiscutable, mais en quoi vous prédispose-t-elle à intervenir désormais sur des sujets d'ordre plus politique ?

J'ai toujours dit, en qualité de président de l'Utip, que la formation était un élément essentiel de la compétence. Aujourd'hui, sans renier ces propos, je formulerais les choses différemment : le rôle du pharmacien, la place qui lui est reconnue, et qui pourra lui être reconnue demain, ne repose que sur la compétence que lui et son équipe mettent au service du patient. Tout autre cadre de défense professionnelle ne permettrait pas de justifier le maintien du monopole

qui est aujourd'hui accordé au pharmacien. Son engagement en termes de santé publique a toujours été reconnu à la pharmacie d'officine dans le cadre de la chaîne du médicament. Pour le patient, il est indispensable de pouvoir garantir cette compétence, même si cela nécessite, c'est certain, qu'un certain nombre de confrères acceptent de bouger.



© Miguel Medina

“ Le rôle et la place du pharmacien ne reposent que sur la compétence que lui et son équipe mettent au service du patient ”

Vous importez donc dans le combat syndical, au tout premier plan de vos arguments, la nécessité de la formation continue ?

Oui, tout simplement parce que cela correspond à une attente très forte des patients, mais aussi des pouvoirs publics, et parce que cela peut justifier le maintien d'un exercice de la pharmacie à la française, tel qu'il s'est construit et tel qu'il doit évoluer vers cette amélioration du service rendu au patient. Voyez que le lien avec la logique de formation continue est évident, et je n'ai évidemment aucune gêne à l'intégrer fortement à la défense syndicale. Cela étant, je n'ignore pas que cela se fera sous certaines conditions.

Cet « exercice à la française », comment le définissez-vous ?

Je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'il repose sur les fondamentaux historiques de notre profession, qui sont au nombre de trois :

- le monopole de dispensation, qui garantit la sécurité de dispensation du médicament par un professionnel de santé libéral, formé et responsable, appuyé par une équipe compétente ;
- l'indivisibilité de la propriété et de l'exploitation de l'officine, ceci afin d'éviter une dérive capitalistique de l'exercice, qui pourrait être imposée au professionnel de santé pour des raisons de rendement des capitaux investis. La logique capitalistique étant forcément une logique d'augmentation des chiffres d'affaires et des rentabilités, je vous laisse imaginer ce que cela pourrait donner dans une structure officinale telle que nous la connaissons ;
- troisième axe, qui aujourd'hui à mon avis ne devrait pas trop poser de problèmes dans sa logique de santé publique, c'est la répartition démographique des officines. Notre réseau, on le voit bien, devient jour après jour un élément majeur de la permanence des soins, et cette notion de proximité, corrélée à celle de compétence, garantit aux Français le respect de cette mission.

Dans la défense de ces fondamentaux, en quoi la FSPF se distinguera-t-elle des autres syndicats sous votre présidence ?

Ce qui pourra distinguer notre approche, ce sera les conditions que je me fixerai, ainsi que les membres de mon bureau, pour faire évoluer la pharmacie telle que nous la concevons, car tout ce qui n'évolue pas est condamné à mourir. Encore faut-il que nous n'y perdions pas notre âme, ni ce qui fait le sens de notre mission.

En premier lieu, pour que cette évolution soit possible, il faut qu'elle réponde à la mutation

des besoins de santé publique. Là, je pense que cet objectif est relativement partagé au sein des organisations syndicales. En second lieu, nous voulons que la mise en œuvre de ces évolutions soit possible dans l'ensemble des officines qui le souhaitent. Toute évolution doit être techniquement pensée pour pouvoir être mise en œuvre dans chaque officine, quelle que soit sa taille ou sa situation géographique. Enfin, toute réforme devra, pour que nous la défendions, être compatible dans sa mise en œuvre avec la rémunération qui est allouée au réseau. A tout service, rémunération est due.

Toute mesure qui ne répondrait pas à ces trois critères ne serait pas une bonne mesure, et je pense que chaque pharmacien doit pouvoir se retrouver dans cette grille de lecture propre à la FSPF.

A trop fixer de limites, ne risque-t-on pas l'immobilisme ?

Tout dépend des principes que vous défendez, et de la manière dont vous les défendez. Notre démarche sera, au contraire, prospective, et je voudrais à ce titre tordre le coup aux affirmations qui peuvent être faites ici ou là, selon lesquelles la Fédération est rétrograde. Les principes que je viens d'énumérer, les critères qui conditionnent la manière dont nous accueillerons telle ou telle mesure, sont la base de notre propre réflexion. J'en veux pour preuve la

Hall d'entrée de la Maison des pharmaciens de France qui accueillera les 27 et 28 novembre prochains les



création, au sein de l'équipe que j'aurai peut-être l'honneur d'animer, d'un poste dédié à la prospective. C'est à nous, pharmaciens, qu'il appartient en premier lieu d'étudier les pistes d'évolution qui engageront, demain, notre profession. Ces limites dont vous parlez, que je préfère appeler des principes, guideront nos réflexions, tout comme ils éclaireront les décisions que nous serons appelés à prendre à l'égard de nos partenaires et des pouvoirs publics.

Les pharmaciens dénoncent parfois le caractère lointain de leurs instances professionnelles. Certains soupçonnent même une « déconnexion du réel ». Que leur répondez-vous ?

Un président de syndicat n'est pas un permanent du syndicalisme, mais d'abord un pharmacien d'officine. Je vous l'ai dit, l'une des raisons qui m'a poussé à me présenter, c'est l'amour de ce métier : un métier que j'exerce. Il faut donc bien que mes confrères se rendent compte qu'un président de la FSPF est aussi un titulaire d'officine, et qu'aller vers cette fonction n'est pas pour moi la recherche d'un prestige, mais la volonté de défendre un métier et une profession que j'aime, en se fondant sur l'exercice quotidien du comptoir. Ce ne sont pas les responsables syndicaux qui sont loin de ce quotidien, mais un certain nombre de nos interlocuteurs, qui échafaudent, depuis leurs bureaux, des fonctionnements

intellectuellement séduisants, certes, mais qui ne sont pas toujours applicables au quotidien.

Combien de temps pourrez-vous consacrer à la défense de la profession ?

Le temps n'est pas la seule mesure de la disponibilité, mais je peux au moins vous dire que j'y consacrerai au moins autant que ce que je consacre au service de l'Utip, soit près de quatre jours par semaine. Et encore, je ne prends en compte ici que le temps de présence à Paris ou dans les réunions où m'appellent mes responsabilités. Et croyez-moi, ces journées sont longues ! Après, il faut tenter de figer un temps pour l'officine, et préserver un temps pour sa famille. Entre mes fonctions actuelles à l'Utip, et mes fonctions au sein du Bureau national de la FSPF, je suis déjà habitué à ce rythme de vie et à cette organisation. Je ne crains donc pas la transition.

Vous serez secondé par une équipe. Qu'est-ce qui préside à la désignation des confrères qui seront appelés à composer votre Bureau national ? Autrement dit, pour ce « casting », quels ont été vos critères ?

Premier critère : la compétence déjà exprimée par une présence dans des structures de la FSPF, qui ont permis un repérage. La deuxième condition, c'est la disponibilité que les personnes qui m'accompagneront pourront consacrer à la défense professionnelle. Ensuite vient la capacité à entrer dans une logique d'esprit d'équipe. Enfin, j'ai eu le souci de rechercher des personnes capables de développer une vision prospective de la pharmacie de demain. Il y a de bons techniciens, et il y a aussi des gens qui ont la capacité d'être visionnaires. C'est une qualité rare, mais qui importe beaucoup à mes yeux. Enfin, mon choix, dans la logique de notre fédération, a tenu compte des origines géographiques de chacun, car il importe que le territoire soit représenté dans sa diversité, qui reflète également la diversité des modes d'exercice.

Comptez-vous faire en sorte que le travail de la FSPF soit mieux connu de la base, et que ses prises de position soient mieux comprises ?

Mon mandat s'inscrit dans une logique de continuité des idées. Pour autant, je souhaite que nous arrivions à produire une rupture, notamment dans notre organisation interne – et je ferai tout pour que la communication de la Fédération soit plus lisible et audible des pharmaciens. Cela se traduira par exemple par la création d'un poste, au sein de mon bureau, dédié à maintenir un lien

“ C'est à nous, pharmaciens, qu'il appartient en premier lieu d'étudier les pistes d'évolution qui engageront, demain, notre profession ”

Pharmaciens, siège de la FSPF, présidents départementaux en assemblée générale



© B. Kerguelen/Médias



privilegié entre la structure nationale et les départements : un lien qui fonctionnera dans les deux sens, à la fois pour mieux informer sur nos actions et expliquer nos choix stratégiques, mais aussi pour faire davantage remonter les idées et les initiatives locales.

Nous allons par ailleurs réfléchir à de nouveaux modes de communication directe vers chaque pharmacien, avec l'accord bien sûr des présidents de syndicats départementaux. Le fait d'être une structure fédérale ne doit pas – ne doit plus – nous empêcher d'interpeller directement nos confrères lorsque cela s'avère utile pour la profession.

Votre élection intervient dans un contexte particulièrement troublé pour l'officine, en proie à diverses menaces de déréglementation.

Pensez-vous que la profession offrira dans cinq ans le même visage qu'aujourd'hui ?

Ce que je souhaite, c'est que les fondamentaux soient toujours, dans le cadre de l'action fédérale, maintenus. Je souhaite également que la profession puisse, dans la même période, évoluer favorablement, en affirmant sa capacité à accompagner les patients dans leurs besoins. Alors, pour répondre à votre question, oui je pense que les choses auront évolué dans cinq ans, je ferai d'ailleurs tout pour cela, mais en donnant à chacun les moyens d'évoluer, dans le respect de notre identité. Il nous faudra pour ce faire valoriser tous nos actes, et nous donner les moyens d'évaluer objectivement la qualité de notre exercice.

“ L'un de mes premiers actes consistera à rencontrer l'ensemble de nos partenaires et interlocuteurs. Nous ne saurions compter d'adversaires au sein même de notre famille ”

SON CURRICULUM VITAE

Diplômé de la Faculté de pharmacie de Strasbourg en 1979 et, depuis la même année, titulaire d'une officine à Boofzheim (Bas-Rhin).

- Président de l'Utip Alsace depuis 1983. Membre coopté au Bureau national de l'Utip en tant que conseiller en formation en 2002. Élu président de l'Utip en novembre 2003 et réélu en novembre 2006.
- Membre fondateur de l'Apeppu (Association pharmaceutique pour l'éducation permanente post-universitaire) depuis 1983 et membre de son conseil d'administration.
- Intervenant professionnel, depuis 1981, au Centre de formation des apprentis de Strasbourg.
- Depuis mai 2006, président de l'UNPDM (Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux).
- Membre de la commission paritaire de l'emploi de la pharmacie d'officine, membre du Bureau de l'Opcsa-PL (Organisme paritaire collecteur agréé des professions libérales), administrateur au Fif-PL (Fonds interprofessionnel pour la formation des titulaires).
- Membre du Bureau national de la Chambre syndicale des pharmaciens du Bas-Rhin.
- Membre du Bureau national de la FSPF (Fédération des syndicats pharmaceutiques de France).

La désunion syndicale, les conflits d'intérêts au sein du secteur pharmaceutique, ne compromettent-ils pas ces projets ?

Je pense que le fait d'aller en ordre dispersé vers les pouvoirs publics est un des éléments qui dessert le plus la profession. Je voudrais donc dire ma volonté de travailler avec l'ensemble des structures qui constituent la pharmacie d'officine, mais également toute la chaîne du médicament. L'un de mes premiers actes consistera donc à rencontrer l'ensemble de nos partenaires et interlocuteurs. Nous ne saurions compter d'adversaires au sein même de notre famille.

Dans un même ordre d'idée, je tiens tout particulièrement à ce que nous associons les équipes officielles à nos combats professionnels. La bataille qui est engagée aujourd'hui

ne peut être gagnée sans nos collaborateurs, car c'est la compétence de tous – titulaires, adjoints, préparateurs... – qui permettra de justifier la qualité de l'ensemble. Tout système doit être gagnant-gagnant, et non donnant-donnant.

Quelle différence faites-vous entre les deux notions ?

C'est simple : avec le gagnant-gagnant, tout le monde s'y retrouve ; avec le donnant-donnant, on est obligé d'y aller. Il y a dans le second cas une notion de réciprocité forcée qui ne me plaît guère. Ça n'est pas une bonne devise pour une profession engagée dans un tel défi collectif que le nôtre.

■ Propos recueillis par Laurent Gainza